



« Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brise »

**Bulletin météo de l'ALIP de Creil,
10 octobre 2024**

S'il est bien un sujet qui fait actualité au SPIP de l'Oise depuis maintenant plus de 10 ans, c'est celui de l'indigence crasse des locaux de l'antenne de Creil.

Pour les « nouveaux » ou ceux qui n'ont toujours pas eu l'information, faisons un bref résumé : des locaux pratiquement sans lumière naturelle et à l'isolation plus que douteuse, une conception totalement inadaptée à l'accueil du Public, un turn-over des Personnels devenu tradition, des démissions de contractuels non remplacés cet été, une promiscuité des locaux nuisibles à la sérénité professionnelle des Personnels, etc ; et depuis quelques temps des traces de pisse sur les murs du bureau attendant à un « urinoir municipal », l'apparition de cafards et de souris qui ne sont pas venu participer à une session de « médiation animale » ...

Mais pour éviter que l'on ne nous reproche de dresser un tableau exclusivement mortifère de la situation, prenons un peu de hauteur et étudions la situation « vue du ciel » : **en Picardie, il pleut !** Sauf à ce qu'une « méta-analyse » aux données scientifiquement éprouvées ne nous prouve le contraire, il continuera de pleuvoir et plus particulièrement les mois à venir.

Et sur l'Antenne de Creil, quand **en plus** il y a un problème d'étanchéité du toit, ben l'eau elle se diffuse par là jusqu'à provoquer la chute d'une dalle de plafond sur le bureau de l'Agent qui travaille en dessous, pour au final s'écouler sur le mobilier et le sol. « L'humidité » en profite pour se propager au reste du plafond au risque que le trou ainsi créé ne s'agrandisse et que les dalles du plafond attenantes ne finissent par tomber « *en cascade* ». La laine de verre étant maintenant apparente à travers le trou ainsi créé dans le plafond, il ne manquerait plus qu'un peu de présence d'amiante vu la vétusté des locaux et le tableau serait complet ...

Ce n'est pas sur la forme très RPO comme évaluation « structurée », mais c'est ce qui est arrivé le 27 septembre 2024, évènement « éprouvé » par la pratique de ceux qui travaillaient alors sous le trou causé par la chute de la dalle de plafond et qui n'ont eu alors qu'une poubelle de bureau pour éviter que l'eau ne leur mouille les pieds ou n'entre en contact avec les prises électriques au sol ...

Quant au propriétaire, la Communauté de Communes de Creil, il n'est pas sûr qu'il veuille investir pour des travaux dans des locaux qui sont un puit sans fond. Alors on y a mis un peu de scotch histoire de colmater mais sans succès dans un premier temps ! **Hier, mercredi 9 octobre 2024, une société est passée pour intervenir : 10 jours après ! Et pour quel constat : « on ne peut rien faire » ; une fuite sans fin ...**

Et pendant ce temps-là la pluie continue de tomber et les conditions matérielles d'exercice des Personnels de l'ALIP de Creil continuent de se dégrader pendant que ne s'écoule le long fleuve de la « désistance » ...

Depuis de trop nombreuses années et sans réelles perspectives autre que « *produire du RIE* » sous la douche des injonctions de la nouvelle politique de service, **ils ont la « tête sous l'eau »**. La « lumière » et « l'espérance » quant à leur reconnaissance professionnelle qu'ils ont pu « apprécier » sans être dupes lors de la dernière journée de séminaire départemental se sont vite dissipées. **Ne domine toujours qu'un sentiment d'abandon alors que leur exercice quotidien continue de se faire dans des conditions matérielles indignes !**

Il n'existe aucune étude scientifique réalisée par des criminologues canadiens qui ont, eux, bénéficié du « ruissellement » de l'administration (...); mais à *La Cgt* on évalue sans trop se mouiller à plus de 14% le risque de récurrence. Les facteurs statiques comme dynamiques laissent à penser à un « *risque aigu* » que les Personnels ne jettent l'éponge à force d'éponger, avec comme seul « *facteur de protection* » la perspective d'avoir sous la main la « *boîte à outils* » maison pour essayer de colmater les brèches.

Dans un tel contexte où s'accumulent les « facteurs de risques », et face à l'incertitude que les Personnels n'ADERE sur le long terme, nous ne pouvons qu'émettre un avis défavorable à la poursuite de l'activité des Personnels au sein de cette antenne.

Cette antenne de Creil, c'est le Radeau de la Méduse ! Depuis 10 ans, les projets de déménagement n'aboutissent à rien pour des raisons exclusivement budgétaires. **Ce n'est plus un lieu d'exercice professionnel : c'est devenu un laboratoire de programmes collectifs visant à « évaluer » les moyens de renforcer la « réceptivité » des Personnels face aux risques professionnels quotidiennement subis qui ne sont plus à démontrer !**

Avant que la vague n'emporte les Personnels, l'Administration se doit d'apporter la seule réponse entendable : le déménagement concret de l'ALIP de Creil, et ce dans les plus brefs délais.